

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 Septembre 2025

L'an 2025 et le 12 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CLAUDE Christelle Maire

Présents : Mmes : BELARGENT Julie, CLAUDE Christelle, SCHROETER Emilie, SCHROETER Ursule, MM : BELLORTI David, CLAUSSE Emmanuel, CORNEVIN Hervé, THIBAUT Jean-Claude, THIVET Éric

Absent : THIBAUT JOHANN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 01/09/2025

Date d'affichage : 01/09/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE LANGRES
le : 15/09/2025

A été nommée secrétaire : Mr BELLORTI David

Réf : 2025/32 CONTRAT GROUPE "FRAIS DE SANTE - MUTUELLE" PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE AU 1ER JANVIER 2026 AUPRES DE LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

Le Maire informe que le CDG52 met en place une convention de participation pour les frais de santé pour les collectivités au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le CDG a retenu la proposition de la Mutuelle Nationale Territoriale. Les collectivités peuvent désormais adhérer à la convention de participation.

Après avoir reçu en date du 6 août 2025 du CDG des invitations pour des réunions en présentiel où le prestataire sera présenté ainsi que les modalités de contrat, le maire propose de se rendre à une réunion avant de délibérer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal opte pour cette proposition.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2025/33 OUVERTURE ET TARIF DES AFFOUAGES 2025/2026

Le maire propose au conseil municipal l'ouverture des inscriptions pour les affouages 2025 à compter du 3 octobre jusqu'au 20 octobre 2025

Les parcelles concernées sont les N°15-19-47 (têtes) et les parcelles 79-80-81-82(ouverture de chemins / taillis)

Le tarif sera de 60€ par affouage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les conditions énoncées ci-dessus.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2025/34 DROIT DE PREEMPTION PARCELLE BOISEE "D272 LA CHATELAINE EST"

Le Maire informe le conseil municipal que Maître Elise Taillandier nous fait part qu'une propriétaire de parcelles boisées qui sont contiguës à notre propriété à l'intention de la vendre.

La vente porte sur la parcelle D272 "La Chatelaine Est" superficie 14a64ca (prix de vente 800€)

Conformément aux dispositions des articles L331-22 du Code Forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

-déclare renoncer purement et simplement au droit de préférence des voisins institué par les articles L331-22 du Code Forestier, sur la parcelle ci-dessus désignée

-déclare que la vente de cette parcelle boisée pour laquelle il a reçu notification peut avoir lieu au profit de l'acquéreur originaire.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2025/35 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVOIR-FAIRE

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17 et 5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral n°2642 du 6 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Pays de Chalindrey, de Vannier-Amance et de la région de Bourbonne-les-Bains,

Vu l'arrêté préfectoral n°2820 du 21 décembre 2017 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté préfectoral n°685 du 22 février 2018 portant changement de dénomination de la communauté de communes,

Vu l'arrêté préfectoral n°1911 du 18 juillet 2018 portant modification des statuts (assainissement),

Vu l'arrêté préfectoral n°52-2021-06-00199 du 30 juin 2021 portant modification des statuts (mobilité),

Vu la délibération n°2025-116 du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Savoir-Faire,

Vu le projet de statuts à intervenir ;

Il est proposé une modification des statuts de la Communauté de Communes des Savoir-Faire avec les principales modifications suivantes :

- Mise à jour de l'adresse du siège social (numéro de rue),
- Mise en conformité réglementaire avec la suppression de la distinction des compétences optionnelles/facultatives,
- Précision de la compétence relative à la petite enfance selon la réglementation,
- Précision sur la compétence liée à l'entretien de la Chapelle de Presles,
- Précision sur la compétence liée au développement éolien élargie aux énergies renouvelables : accompagnement technique
- Retrait de la compétence « chemins de randonnée » et « grottes et résurgences »

- Ajout de la possibilité pour la communauté de communes de conclure des groupements de commandes en intégralité.
- Précision sur la possibilité de se positionner sur la modification de périmètre des syndicats auxquels la communauté de communes adhère

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** les modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus, et ci-annexées,
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2025/36 SCHEMA DIRECTEUR ADDUCTION EAU POTABLE - ACCORD DE PRINCIPE

La collectivité ayant en charge l'alimentation en eau potable de ses administrés, doit donc s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins.

A cet effet la collectivité doit disposer d'un véritable outil de programmation et de gestion : le schéma directeur d'alimentation en eau potable.

La communauté de communes des Savoir-Faire propose la réalisation du schéma directeur d'adduction d'eau potable avec un portage de la CCSF via une convention de délégation de compétence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord de principe pour cette proposition.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2025/37 FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE AU 1/01/2026

Le Maire informe le conseil municipal qu'une convention portant sur la création et le fonctionnement d'un dépôt de livres desservi par la bibliothèque centrale de prêt a été mise en place le 3 janvier 1996 et renouvelable par tacite reconduction.

Le Maire précise que la bibliothèque n'est plus fréquentée et que personne ne souhaite s'en occuper.

Par conséquent, le maire propose de dénoncer cette convention conclue avec la bibliothèque départementale de la Haute-Marne à effet du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2025/38 LOCATION PLACE DE DEPOT DE BOIS "PRE DE LA LOUVIERE"

Le Maire informe le conseil municipal que le bail de location au lieudit "Pré de la Louvière" section D1348 d'une superficie de 29a90ca arrive à expiration au 30 septembre 2025.

Mr POINSOT Grégory ne souhaite pas renouveler ce bail.

Par courrier en date du 1er septembre 2025, Mr THEVENIN Jean - Maurice sollicite la location de cette parcelle pour stockage de bois au tarif de 80€/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer le bail.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

OCTOBRE ROSE

Comme l'an passé, les cyclistes du Tour Cyclo « Aux seins de la Haute-Marne » sillonneront notre département. Une pause est prévue à Serqueux le 15 octobre 2025 à 12h25 à la salle des fêtes.

L'équipe municipale sera en place à la salle des fêtes dès 11h30 et jusqu'à 13h30 afin de proposer aux habitants un apéritif déjeunatoire participatif. Tous les bénéficiaires alimenteront les petites boîtes roses déposées à cet effet. Les coureurs et organisateurs de cette course se verront offrir un apéritif collation.

OPERATION « ATELIER DE NOEL »

L'opération « atelier de Noël » destinée aux enfants est reconduite cette année. **Elle aura lieu le mercredi 3 décembre à la salle des fêtes.** Le programme et le bulletin d'inscription seront distribués aux parents concernés début novembre.

STERILISATION DES CHATS ERRANTS :

Début octobre, une deuxième campagne « stérilisation des chats errants » sera lancée. Des informations complémentaires sont à venir.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

11h : rassemblement place de la mairie

11h15 : visite au Monument aux Morts et dépôt de gerbe, lecture du message du Ministre, appel des noms des soldats morts pour la défense de la patrie, minute de silence.

Remise de médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Le pot de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie à la salle des fêtes

JOURNEE DU PATRIMOINE :

Elle se déroulera le samedi 27 septembre 2025. Inscrivez-vous à la mairie. Venez-y nombreux.

En mairie, le 19/09/2025

Le Maire
Christelle CLAUDE